

Infos TRI

Béthisy-Saint-Martin
Béthisy-Saint-Pierre
Néry
Saint Vaast de Longmont
Saintines
Verberie

BULLETIN DU TRI SÉLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DE LA BASSE AUTOMNE

Juillet 2016 n°18



MAINTIEN DE LA REDEVANCE JUSQU'EN 2020

La Communauté de Communes de la Basse Automne (CCBA) compte parmi ses principales compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers, dont les coûts annuels s'élèvent à un peu plus d'un million d'euros.

Le service est intégralement financé par la Redevance incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères, mise en place en janvier 2011. Cette redevance est calculée en fonction du poids du bac des ordures ménagères; elle incite donc chaque usager à devenir acteur d'une meilleure gestion de ses déchets (tri des déchets, compostage,...).

Ce système de tarification ne sera pas remis en question du fait de la fusion de la CCBA et de l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) prévue au 1^{er} janvier 2017. Le marché, qui vient d'être renouvelé jusqu'au 31/12/2020, ira donc à son terme.

Toutefois, des études seront engagées par la nouvelle structure issue de la fusion, puisque l'ARC recouvre actuellement la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, via la taxe foncière. Cette taxe est assise sur la valeur locative du bien occupé. Un seul mode de tarification devra à terme être retenu.

Afin de faciliter vos démarches, le service des déchets ménagers, en charge de la redevance, sera maintenu à Verberie en 2017.

Ensemble, continuons à mieux trier et préservons ainsi notre environnement !

Patrick FLOURY
Président de la CCBA
Vice-Président du SMVO

L'AMBASSADEUR DE TRI, ACTIF DEPUIS LE 1^{ER} FÉVRIER 2016

Un tri bien effectué permet d'optimiser la collecte et donc de maîtriser les coûts !

C'est pourquoi la collectivité a créé un « emploi d'avenir » en février dernier et recruté un ambassadeur du tri, Brice BORTOLIN.

Ses missions actuelles sont :

- la gestion, l'entretien et la maintenance du parc des bacs roulants ;
- la communication sur le terrain en accompagnant les administrés dans l'amélioration des performances de tri ;
- le contrôle de la collecte du prestataire, de la qualité du tri et des cas particuliers.



Acteur essentiel de communication auprès des usagers, sa présence sur le terrain permet d'expliquer, d'aider et de convaincre de l'importance du tri sélectif ! Son rôle est préventif plutôt que répressif.

Lors de ses contrôles terrain, l'ambassadeur de tri sera muni d'une lettre d'accréditation et d'un badge « CCBA ». Il déposera dans votre boîte aux lettres un avis de passage vous informant soit de la qualité de votre tri, soit des erreurs de tri commises.

ATTENTION AUX PRINCIPALES ERREURS DE TRI

Les premiers contrôles sur le terrain ont permis de constater les erreurs de tri les plus fréquentes :

- Ne pas emboîter les emballages !
- Ne pas déposer de lingettes, mouchoirs ou papiers souillés dans votre bac jaune de tri sélectif.
- Ne pas mettre d'ordures ménagères dans votre bac jaune de tri sélectif.



MOINS 41 % DE DÉCHETS EN 5 ANS !



La redevance incitative est en place depuis janvier 2011 et l'objectif de réduction des déchets a été atteint avec brio !

Production en kg/habitant/an	2010 (taxe)	2015 (redevance)	Evolution en %
Ordures ménagères	271,44	84,92	- 68,72
Tri sélectif	63,54	96,93	+ 52,54
Verre	34,25	35,22	+ 2,83
TOTAL	369,23	217,07	- 41,21



SYNDICAT MIXTE
DE LA VALLÉE DE L'OISE



ECO
EMBALLAGES

Communauté
de Communes
de la Basse
Automne

OPTIMISONS LE TRI DE NOS DÉCHETS



La qualité du tri de la collectivité récompensée...

Vos déchets recyclables collectés sont acheminés au centre de tri de Villers-Saint-Paul. La qualité du tri est analysée et un taux de refus de tri est calculé (pourcentage des déchets collectés mais exclus du bac jaune).

Les efforts de tri de chacun permettent à la collectivité de percevoir un soutien financier du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO). En effet, soucieux d'améliorer la performance de la collecte sélective sur son territoire, le syndicat a décidé d'apporter un intéressement financier au tri de ses adhérents. Les règles de versement sont basées sur :

- la performance de collecte sélective en kg/hab. par rapport à la moyenne du SMVO ;
- la qualité du tri par rapport à la moyenne du SMVO.

BRAVO !

La qualité de nos déchets à recycler s'est améliorée en 2015 : 13 % de refus en 2015 contre 21 % en 2014.

Il s'agit essentiellement de la présence d'ordures ménagères dans le bac jaune (8,6 %) mais aussi d'objets en plastique, de déchets recyclables emboîtés / souillés ou de verres.

Poursuivons donc nos efforts de tri et soyons attentifs à la qualité du tri de nos déchets... le soutien financier n'en sera que meilleur et permettra à la collectivité - donc aux contribuables - d'alléger le coût global du service !

Zoom sur les emballages en plastique



Le tri de vos emballages est très performant en quantité collectée, comparé aux autres collectivités du SMVO, mais il convient d'affiner la qualité du tri notamment pour les emballages en plastique.

Il faut bien différencier **les emballages ménagers en plastique à mettre dans le bac jaune** (tels les bouteilles et flacons, pots de yaourts, barquettes de fruits, films et sacs en plastique...) des plastiques « objet » de type jouets, tuyaux d'arrosage, bâches, vaisselle en plastique, qui vont dans la poubelle d'ordures ménagères, à la déchetterie ou à la recyclerie.

Exemples d'erreurs de tri :



DÉPÔTS SAUVAGES : LA HONTE !

La gestion des déchets est tout d'abord une question de salubrité publique qui participe à la propreté de nos quartiers et de nos communes. C'est une préoccupation qui nous touche dans notre quotidien.

Les usagers disposent de nombreuses solutions pour se débarrasser de leurs déchets. Pourtant, les dépôts sauvages perdurent et dégradent notre environnement.

14,8 tonnes ont été collectées dans la nature en 2015, sans compter les dépôts au pied des points d'apport volontaire.

Le coût de collecte de ces dépôts est supporté par la Communauté de communes c'est-à-dire les citoyens...

Ces actes d'incivilité sont passibles d'amende (jusqu'à 3000 €) et doivent être dénoncés !



MODALITÉS D'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE



Depuis le 1^{er} janvier 2015, les modalités d'accès à la déchetterie ont changé. Les élus du SMVO ont adopté un nouveau règlement intérieur fixant pour les particuliers les modalités suivantes :

- Obligation de présenter la carte pour accéder aux déchetteries lors de chaque visite,
- Limitation du nombre de passages à 50 par an pour les particuliers,
- Limitation du volume déposé à 4m³ par jour,
- Tarif de renouvellement de la carte : 5€ TTC en cas de perte, de vol ou de casse.

MISE À JOUR DE VOS INFORMATIONS

Pensez à signaler tout changement d'adresse à la CCBA, afin que votre compte au service déchets soit créé si vous emménagez sur le territoire de la CCBA, modifié ou supprimé si vous déménagez.

VENTE DE COMPOSTEURS

Afin de vous inciter davantage au tri, la CCBA vous propose des composteurs à prix très attractifs.

400 litres	15 €
600 litres	25 €
1000 litres	35 €
bio-seau	3 €



DATES À RETENIR

La dernière collecte des **déchets verts** aura lieu le 28 novembre 2016.

Prochaines collectes des **encombrants** :

• VERBERIE

2 septembre

2 décembre

• BÉTHISY-SAINT-PIERRE

16 septembre

16 décembre

• BÉTHISY-SAINT-MARTIN

• NÉRY • SAINTINES

• SAINT VAAST DE LONGMONT

9 septembre

9 décembre



FACTURATION

La CCBA a repris la gestion de la facturation en interne. L'intégration de la base de données dans le nouveau logiciel a nécessité plus de temps que prévu. Aussi, les prochaines factures de redevance ne seront distribuées qu'en juillet 2016.

Par ailleurs, compte tenu de la fusion de la CCBA et de l'ARC, les factures du 2^e semestre 2016 ne seront transmises qu'en janvier 2017.

CONTACT

Communauté de Communes
de la Basse Automne

13 rue Saint-Pierre / 60410 Verberie
03 44 38 00 73 / dechets@cc-ba.com
www.cc-ba.com (rubrique « déchets ménagers »)